Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260119-00619012026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 12/01//2026
Date d'affichage : 22/01/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 26
- présents : 19
- votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 19 janvier 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **dix-neuf du mois de janvier** à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . Mme CHATELAIN-LE COURIAUD . M. VUICHARD. M. BERHAULT . Mme GUINGO . Mme BRIAND . M. LEMESLE . Ms HERVÉ . SOUFFLET . GILLOT . Mme TOURNOUX . M. MOSSET . Mme PELOIS . Ms. MORANGE. CHARTIE . JORE . Mmes CAPLAN . MOINEAU . M. LATOUCHE .

Absents excusés : Mme FOULLOUS-LOPINET . M. MONSIGNY . Mme TOURON . Mme HOUSSIN . M. MARTIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. PERREUL à M. GILLOT
Mme GAUTHIER à Mme PELOIS

M. CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N°06

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif TC</u>

Mme Sophie BRIAND, Adjointe déléguée à la Vie Citoyenne, aux Transports et aux Ressources Humaines, rappelle au Conseil Municipal qu'un agent administratif qui était affecté à l'accueil de la mairie a sollicité en 2025 une disponibilité pour convenance personnelle d'une durée d'une année.

Cette disponibilité lui été accordée et le poste d'adjoint administratif ainsi libéré a depuis lors été pourvu.
L'agent qui a repris ces missions d'accueil ainsi que notamment la gestion de l'État civil, des élections, du cimetière et du recensement donne pleine satisfaction.

L'agent en disponibilité a fait connaître son souhait de réintégrer la collectivité à l'issue de sa disponibilité, à savoir le 2 février 2026.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260119-00619012026-DE

Parallèlement, une réflexion a été menée sur l'organisation de certaines missions : gestion de la vie associative et gestion des fêtes, cérémonies et manifestations, jusqu'alors prises en charge par les élues déléguées à ces domaines de compétence.

Il est alors apparu opportun de réorganiser les services afin que ces missions soient prises en charge, comme il se doit, par un ou des agents et non des élus.

Aussi, l'agent qui va réintégrer les services communaux se verra-t-elle proposer celles-ci.
Pour la partie Vie associative, elle serait encadrée par l'agent en charge du Sport dont les missions auprès des associations sportives seront élargies à toutes les associations et qui sera en contrepartie déchargé de certaines tâches (surveillance sur le temps méridien et ALSH du mercredi matin).

Il convient dès lors de créer un poste d'adjoint administratif.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CRÉATION DE POSTE

Grade	**Temps de travail**	**Date d'effet**
Adjoint administratif	35/35èmes	20 janvier 2026

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 503.42 € pour l'année 2025,
- prévoir le versement de cette somme directement à Mme MAGRÉ qui assure cette fonction.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 22/01/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*